

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3731

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 2359 de M. Bompard

APRÈS L'ARTICLE 13

À l'alinéa 7, substituer au nombre :

« 1,25 »

le nombre :

« 1,33 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rassemblement national soutient l'idée d'une taxation supplémentaire pour les entreprises ayant réalisé des surprofits.

Néanmoins, l'amendement proposé par le NFP prévoit une surtaxe dès lors que le résultat imposable de la société dépasse de 25 % la moyenne des résultats imposables observés entre 2017 et 2019.

Compte tenu de la croissance organique de certaines entreprises entre 2017 et 2024, le Rassemblement national considère qu'il faut remonter ce taux de croissance du résultat à 33 %.